

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

—
*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

—
*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

—
Sous-direction
de la gestion du personnel

—
Bureau du personnel officier

**Arrêté du 20 octobre 2011 portant nomination au grade de sous-lieutenant
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : IOCJ1129052A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4134-2 ;

Vu le décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, du service de santé des armées et du service des essences des armées ;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA D, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2011 :

Félicité Élisabeth.

Benedetti Aude.

Masot Steeve.

Loc'h Amandine.

Vilo Gaëlle.

Motta Christophe.

Zemb Vanessa.

Article 2

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA SD, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2011 :

Henry Aude.

Quenecan Frédérique.

Asdrubal Emeline.

Peltier Nadège.

Garcia Valérie.

Ramon Sabrina.

Francois Fabien.

Laassara Houda.

Barbier Aline.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
J. DELPONT